

Cession d'Editis : Bruxelles approfondit son enquête jusqu'en avril

La Commission européenne donne à Vivendi 90 jours ouvrables de plus pour la convaincre d'autoriser le rachat de Lagardère. A l'issue de la phase un de l'enquête, le service antitrust européen soulève toujours des « craintes ».

La Commission européenne passe en « phase 2 » de son enquête sur le rachat de Lagardère par Vivendi, selon un communiqué rendu public mercredi 30 novembre. Elle se laisse jusqu'au 19 avril 2023 pour autoriser ou non l'OPA et émet des réserves sur la distribution-cotation d'Editis qui en découle.

Vivendi a annoncé publiquement qu'il envisageait la possibilité d'une cession d'Editis par le biais d'une distribution et d'une cotation en bourse mais qu'il avait décidé de ne pas soumettre d'engagements pour répondre aux préoccupations préliminaires de la Commission lors de l'enquête initiale", stipule le communiqué de la Commission.

La Commission va maintenant mener une enquête approfondie sur les effets potentiels de l'opération afin de déterminer si " ses préoccupations initiales en matière de concurrence sont confirmées"

Parmi elles, la Commission note que " l'opération est susceptible de réduire sensiblement la concurrence sur les marchés de l'achat de droits d'auteur pour les livres en langue française, de la distribution et de la commercialisation des livres en langue française, et de la vente de livres de langue française aux détaillants"

Le Conseil craint que la transaction ne réduise " la diversité et l'accessibilité des livres de langue française" . En particulier, la Commission considère " qu'en raison de la position de marché renforcée de l'entité combinée, les éditeurs peuvent être privés de sources de revenus critiques pour soutenir leurs activités découlant de l'édition d'auteurs à succès"

Elle émet également des réserves sur le fait que les éditeurs pourraient être " limités dans leur accès à des services cruciaux pour la commercialisation et la distribution de leurs livres, et que les librairies et les lecteurs pourraient être confrontés respectivement à des marges réduites et à une augmentation des prix"

Alors qu'à l'été dernier Arnaud de Puyfontaine , président du directoire de Vivendi, espérait finaliser l'achat de Lagardère dès la " fin d'année 2022 ou début 2023" , le délai s'élargit. Au siège, on ne fait aucun commentaire sur la communication de la Commission.

Comme Livres Hebdo l'écrivait en début de semaine , le projet de distribution-cotation annoncé fin juillet ne semblerait plus d'actualité, au profit d'une cession à 100% du numéro 2 de l'édition française. De source proche du dossier,

le groupe espère pouvoir annoncer « un ou plusieurs repreneurs » d'Editis d'ici la fin de l'année, au moment du départ de son secrétaire général Jean Spiri

Contactée avant l'annonce de la Commission, l'avocate Isabelle Wekstein-Steg, qui représente dans ce dossier les intérêts du Syndicat de la Librairie Française et le groupe d'édition Actes Sud notamment, continue de dénoncer les « effets congloméraux qui vont être forcément renforcés » par l'OPA de Vivendi par Lagardère et stipule que « le rachat de Hachette par Vivendi reste un problème en soit ».



<https://www.livreshebdo.fr/sites/default/files/2022-11/VIVENDI-LAGARDERE.jpg>

Illustration - Photo AFP



https://www.livreshebdo.fr/sites/default/files/styles/image_full_new/public/2022-11/VIVENDI-LAGARDERE.jpg?h=7283088e

par Éric Dupuy

